



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 MARS 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D22 - Budget primitif 2018 - Budget annexe Salle de spectacle Eden

Date de convocation : 23 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Médéric DIRAISON, Anthony MORIN, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Gaëlle TANGUY	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Patrice BOUCHET	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 22 - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES - EDEN

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	61 300 €	Subvention équilibre	10 000 €
Charges de gestion courante	10,00 €	Résultat reporté 2017	23 310 €
Virement à la section d'investissement	10 000 €	Remboursement assurance	38 000 €
Total	71 310 €	Total	71 310 €
Investissement			
Crédits reportés 2017	1 145 271,26 €	Crédits reportés 2017	1 852 061,00 €
Ecritures d'ordre – avance	2 275,00 €	Ecritures d'ordre – avance	2 275,00 €
Travaux	12 798,00 €	Subventions (bas-relief)	2 798,00 €
Résultat reporté 2017	706 789,74 €	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00 €
Total	1 867 134,00 €	Total	1 867 134,00 €
Total général	1 938 444,00 €	Total général	1 938 444,00 €

En fonctionnement :

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides pour 6 900 €, du petit équipement pour 9 500 €, de la maintenance des équipements pour 5 000 €, des assurances pour 1 000 €, des frais d'actes et honoraires pour 9 140 €, les frais de catalogues, imprimés et réception pour 5 950 €, des frais de communication pour 500 €, des frais de nettoyage pour 10 000 €, de la taxe d'aménagement sur le permis de construire pour 13 310 €, les frais de gestion courante pour 10 € et enfin le virement à la section d'investissement de 10 000 €.
- Les recettes se composent de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 10 000 €, du solde du remboursement de l'assurance de 38 000 € et de la reprise du résultat 2017 pour 23 310 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018

Affiché le 4 avril 2018

En investissement :

- Les dépenses, outre les crédits reportés concernant les travaux de construction et d'aménagement pour un montant de 1 145 271,26 € et le résultat reporté de 706 789,74€, les crédits nouveaux s'élèvent à 15 073 € correspondant à 12 798 € de travaux et les écritures d'ordre pour l'intégration d'une avance versée pour 2 275 €.
- Les recettes sont composées de la reprise des restes à réaliser d'un montant de 1 852 061€ correspondant aux subventions non encaissées à ce jour, de l'inscription des subventions de la DRAC et du Département concernant la rénovation des bas-reliefs pour un montant total de 2 798 €, du virement de la section de fonctionnement pour 10 000 € et des écritures d'ordre concernant l'intégration de l'avance versée pour 2 275 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 1 867 134 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 71 310 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 1

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180329-
2018_03_D22-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 avril 2018

Affiché le 4 avril 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.